

**Termes de Référence (TDR) pour le recrutement de Consultants Individuels – Accompagnateurs Spécialisés de Sensibilisation (AS) dans la réalisation des Mesures d’Accompagnement orientées à l’Education Parentale pour le Développement de la Petite Enfance Intensifié (DPEI) des bénéficiaires du Programme ACTP du Fonds d’Intervention pour le Développement (FID)**

## **I. Contexte**

La Banque Mondiale renforce son engagement dans la lutte contre la pauvreté et dans le développement de Madagascar en intensifiant son investissement dans le secteur de la protection sociale.

Ainsi, la République de Madagascar a bénéficié d’un appui de la Banque Mondiale par le biais du MPPSPF et du FID pour la mise en place d’un programme de filets sociaux de sécurité (FSS) dont l’objectif de développement est d’appuyer le gouvernement à améliorer l’accès des ménages extrêmement pauvres aux services de filet de sécurité et à jeter les bases d’un système de protection sociale.

Le programme FSS finance un Projet de Filets Sociaux Productif (ou ACTP) d’Août 2015 à Juillet 2019 dont l’objectif principal est d’offrir des opportunités saisonnières régulières de revenus supplémentaires prévisibles sous forme d’argent contre travail aux ménages les plus pauvres dans les communautés sélectionnées. Ces revenus supplémentaires sont censés permettre aux ménages ciblés de lisser leur consommation et de les aider à développer des activités productives pour renforcer leur résilience aux chocs, généralisés ou idiosyncrasiques.

En outre, le FSP privilégie les actions pour le changement de comportement au niveau familial appelées **Mesures d’Accompagnement (MACC)**. Plus particulièrement, l’éducation parentale autour des thématiques comme la petite enfance, les pratiques familiales essentielles sont délivrées aux familles surtout aux mères pour être promues et appliquées dans la vie quotidienne. Le thème « Education Financière (EF) » et « Plan d’affaires simplifié (PAS) » des ménages bénéficiaires est également prévu dans l’atteinte des objectifs de l’ACTP.

Ainsi, des activités de développement de la petite enfance intensifié (DPEI), des activités de crèche mobile et les pratiques familiales essentielles (PFE) liées à l’éducation et la protection des enfants ainsi que l’éducation financière et la formation en « plan d’affaire simplifié » seront développées. Le DPEI est principalement un volet Education Parentale au Changement de Comportement.

Dans ce cadre, le Fonds d’Intervention pour le Développement (FID) souhaite faire appel à des consultants individuels prestataires de service de renforcement des capacités, d’accompagnement et de sensibilisation en matière d’éducation parentale, de crèche mobile, et d’éducation financière et de formation en « plan d’affaire simplifié » des ménages, disposant d’une expérience éprouvée, de qualification et de structure solide qui permettent de réaliser efficacement les activités de renforcement des capacités des travailleurs communautaires (Mères Leaders, ...) et d’accompagner de façon soutenue la sensibilisation et la promotion des Pratiques Familiales Essentielles axées sur l’éducation et la protection des enfants, selon les modalités décrites dans les présents Termes de référence.

L’UNICEF apporte son appui technique dans la mise en place des activités de promotion des Pratiques Familiales Essentielles, plus particulièrement les PFE liées aux secteurs Hygiène, Nutrition (allaitement exclusif, aliments de complément, ...), Santé de la mère et de l’enfant (CPN, vaccination, ...), Education et Protection, effectuées par les prestataires de services en charge de renforcement des capacités d’accompagnement et de sensibilisation en matière de promotion des PFE.

## **II. Cibles principales des thématiques de l’Education Parentale, de l’Education des ménages et des Crèches Mobiles**

### **a) *Les activités DPEI – stimulation et éveil des enfants âgés de 0 à 5 ans: crèche mobile, éducation parentale dans les Espaces Productifs (EP), ludothèque parentale dans les Espaces de Bien-Être (EBE), Visite à Domicile (VAD) :***

Les premières cibles des activités de DPEI sont les mères/parents des enfants âgés de 0 à 5 ans, bénéficiaires du programme ACTP et leurs enfants âgés de 0 à 5 ans.

Les deuxièmes cibles des activités de DPEI sont les Mères Leaders, bénéficiaires également du programme ACTP. **Ces activités seront mises en œuvre dans 5 sites pilotes ACTP (1 par district).**

**b) Les activités PFE :**

Les groupes participants des activités de Promotion des PFE sont les ménages bénéficiaires des **5 sites pilotes ACTP (1 par district)** du programme ACTP.

**c) L'Éducation financière (EF) et la formation en « plan d'affaire simplifié »:**

Tous les ménages bénéficiaires du programme ACTP recevront la sensibilisation et l'apprentissage à ces deux thématiques.

**Ces thèmes seront mis en œuvre dans tous les sites du programme ACTP :**

- pendant les EP, les paiements et les EBE pour les sites pilotes
- pendant les EP, les paiements pour les autres sites

### **III. Aspects de la modalité de mise en œuvre des MACC**

Toutes les interventions d'un Consultant Individuel Accompagnateur Spécialisé de Sensibilisation (AS) auront lieu au sein des Unités Territoriales de Base (UTB) ou terroir d'un District donné. L'UTB ou terroir correspond à une communauté qui se trouve dans un ou plusieurs fokontany lesquels partagent les mêmes ressources et les mêmes lieux de production. Les bénéficiaires ont été identifiés au sein de chaque UTB par la communauté elle-même selon des critères de vulnérabilité préétablis. Les bénéficiaires sont constitués de ceux qui sont aptes à travailler, appelés « **travailleurs** » et des ménages n'ayant aucun adulte pouvant travailler, appelés « **inaptes** ». Les travailleurs sont regroupés en groupes de travail par chantier dont chacun est constitué d'environ 150 travailleurs. Ces groupes restent ensemble jusqu'à la fin du programme. Chaque groupe se subdivise en équipes de travail constituées chacune d'environ quinze (15) travailleurs. Les inaptes par UTB se regroupent en une seule équipe dans le but de faciliter le paiement. Dans la pratique, les ménages bénéficiaires qui participent aux activités FSP/ACTP travaillent 5 jours par semaine à chaque cycle d'intervention d'environ 40 jours travaillés, soit au total 8 semaines par cycle. Les travailleurs sont encadrés par des chefs de chantier qui sont du personnel des Agences d'Encadrement (AGEC).

Des comités de protection sociale (CPS) ont été mis en place pour assurer le ciblage des bénéficiaires, le suivi de toutes les activités du programme ACTP et le pont entre les partenaires et les bénéficiaires.

Les mesures d'accompagnement destinées aux bénéficiaires des activités FSP/ACTP sont déployées en 3 lieux :

a) Au niveau des chantiers :

- Pendant les jours de travaux (5 heures dans la matinée), un dispositif de garderie est installé pour les enfants âgés de 0 à 5 ans révolus des ménages qui accompagnent leurs mères au travail. Les gardiennes d'enfants sont des femmes choisies et acceptées par les bénéficiaires. Ces garderies évolueront sous forme de « **Crèches Mobiles** » avec des activités de stimulation psychosociale et éveil des enfants âgés de 0 à 5 ans dans le cadre du DPEI. Aussi, ces enfants pourront recevoir les bénéfices suivants pendant les 5 heures (matinée) de travaux ACTP :
  - ✓ activités d'éveil
  - ✓ compléments nutritionnels à titre de goûter
  - ✓ protection à l'abri des intempéries et d'accident
  - ✓ lavage des mains et pieds
  - ✓ traitement d'égalité entre les enfants
  - ✓ observation de la santé des enfants
  - ✓ promotion de l'inscription à l'état civil

**Les Crèches Mobiles** consistent en des activités d'éveil, de suivi de santé, nutrition, hygiène et de protection des enfants pendant les 5 heures (matinée) de travaux ACTP par une éducatrice formée, sélectionnée parmi les Mères Leaders bénéficiaires de l'ACTP. Les activités des CM favoriseront les enfants âgés de 0 à 2 ans révolus.

- Les ménages bénéficiaires du FSP reçoivent les séances de renforcement de capacités et de sensibilisation pendant les **Espaces Productifs (EP)**

**Les Espaces Productifs (EP)** représentent le cadre de mise en œuvre des mesures d'accompagnement dans les activités ACTP. C'est le lieu de renforcement des capacités des bénéficiaires du programme ACTP.

Un jour par semaine durant le cycle d'intervention (usuellement le vendredi ou un autre jour, suivant le choix des bénéficiaires), le chantier est organisé de telle sorte qu'au lieu de travailler durant 5 heures habituellement, les travailleurs participent à des groupes de discussion/échanges, des séances pratiques relatives à des thématiques de production et des séances de formation ou de sensibilisation.

Les groupes de discussion sont généralement constituées des équipes formées au sein d'un groupe de travail.

b) Pendant le paiement des bénéficiaires :

Les lieux de paiement pendant les jours de paiement constituent également un autre cadre de réalisation des activités de sensibilisation/éducation. En effet, les bénéficiaires viennent toujours très en avance de l'heure de paiement. Ces moments d'attente sont considérés propices aux séances de sensibilisation/éducation.

Pendant un cycle d'intervention, le paiement des transferts aux bénéficiaires (rémunérations des journées de travaux) s'effectue en 3 temps : le premier paiement a lieu après 10 jours de travail, le deuxième après les deuxièmes 10 jours de travail et le dernier se procède après la fin des travaux. Les paiements sont réalisés suivant des calendriers préétablis.

c) Au niveau des fokontany-centres des groupes de travail:

Pendant les périodes de pause de 1 à 3 mois entre les cycles des travaux ACTP, des activités d'éducation parentale en DPEI, appelées **Ludothèques Parentales**, seront conduites pendant les **Espaces de Bien-Etre (EBE)** animés au niveau des fokontany-centres des groupes de travail, c'est-à-dire, les résidences des majorités des ménages d'un Groupe de Travail. Ces activités cibleront tous les enfants éligibles âgés de 0 à 5 ans des ménages bénéficiaires du site ciblé (pilote).

**Les Ludothèques Parentales** sont des services directs aux enfants en présence des parents. Il s'agit de sessions de groupes mensuelles visant à engager les mères/parents par tranche d'âge dans la pratique d'activités ludiques de stimulation, d'interaction positive avec l'enfant et sur les messages clés du "nurturing care" structurés dans les temps dans les Espaces de Bien Etre aménagés en Ludothèque et à reproduire à domicile. Des sessions de démonstrations culinaires sur site, à pratiquer à domicile sont également prévues en collaboration avec les ACN.

Des matériels pour réaliser ces activités :

- berceuses, chansons, comptines, contes issus du patrimoine culturel local
- jouets et jeux traditionnels
- jouets structurés de fabrication locale
- kits d'activités et de jeux standardisés (ex : kit PE produit par UNICEF)
- livret d'images représentant des objets et réalités de la culture locale

Des renforcements et sensibilisations sont également déployées pendant les **Visites à Domicile (VAD)**.

**Les Visites à Domicile (VAD)** renforcent la sensibilisation et coaching parental des ménages bénéficiaires. Elles seront réalisées à un rythme bien déterminé afin de permettre un meilleur suivi du changement de comportement des parents.

#### IV. Les activités PFE

Par rapport aux activités de Promotion des Pratiques Familiales Essentielles, l'appui technique de l'UNICEF consiste à renforcer les capacités des prestataires de services en charge d'appuyer les ménages bénéficiaires du programme ACTP.

Les activités PFE consistent à :

- Former les Prestataires de service en C4D/PFE - « Communication For Development » (C4D) pour que ces derniers puissent former à leur tour les acteurs de mise en œuvre sur terrain des activités PFE et qu'ils soient

capable de mener les ateliers de développement des stratégies et de plans d'action C4D/PFE du district d'intervention (4 jours de formation)

- Mettre en place un baseline par rapport aux PFE liées aux secteurs Educations, Protection ; santé, nutrition (Cf le tableau relatant la liste des Pratiques Familiales Essentielle à promouvoir) par les prestataires en organisant Une enquête auprès des ménages bénéficiaires pour établir une base de données PFE en collaboration étroite avec les acteurs communautaires dans les sites du programme ACTP (15 jours dont 3 jours de Formation sur la collecte des données de bases + 5 jours d'enquête sur terrain + 7 jours d'analyse des résultats en vue de faire ressortir les PFE prioritaires des différents sites du programme ACTP qui sont les bases de développement des stratégies et de plan de Communication C4D/PFE)
- Réaliser des ateliers de développement des stratégies et de Plans d'action C4D/PFE effectués par les prestataires de services avec les représentants des acteurs de mise en œuvre
- Dupliquer des supports de communications C4D/PFE liées aux secteurs Educations, Protection, Santé et Nutrition déjà existant
- Former des Prestataires en CIP et Dialogue Communautaire (4 jours de formation)
- Former en CIP et Dialogue Communautaire des acteurs communautaires en charge de la mise en œuvre des activités de promotion des Pratiques Familiales Essentielles (4 jours de formation)
- Réaliser des activités de sensibilisations et de mobilisations par les acteurs de mise en œuvre
- Organiser des activités médias dont des spots radios, des émissions radios et des annonces radios
- Assurer la Coordination /suivi et Evaluation des activités PFE/C4D liées aux secteurs Education, Protection, Santé et Nutrition

**V. Localité de prestation (à remplir par les DIR lors de la passation de marchés)**

Le(s) Consultant(s) Individuel(s) AS assurera(ont) ses/leurs missions :

- Dans 1 site pilote d'un district donné pour les activités DPEI, PFE , Education Financière (EF) et Plan d'affaire simplifié (PAS)

Région	District	Nom du groupe de travail (GT)	Code/Identifiant GT	Nombre bénéficiaires	Nb ménages ayant enfants âgés de 0 à 5 ans

- Et dans toutes les UTB d'un district donné, pour les activités Education Financière et Plan d'affaire simplifié

Région	District	Nb total UTB	Nb total de GT	Nb total bénéficiaires	Nb total de lieu de paiement des bénéficiaires

**Liste des UTB, Groupes de Travail et lieux de paiement concernés (à remplir par les DIR lors de la passation de marchés)**

UTB	Nom Groupe de Travail	Code Groupe de Travail	Nombre de ménages bénéficiaires	Lieu de paiement

**VI. Objectifs de la mission**

Placés sous la responsabilité du Responsable ACTP, les consultants individuels accompagnateurs spécialisés ont une mission s'articulant autour de 03 objectifs principaux :

- 1- Mission 1 : Assurer la mise en œuvre des activités de développement de la petite enfance intensifié et de promotion des activités de PFE auprès des bénéficiaires des sites pilotes du programme FSP. Assurer la coordination/le suivi et évaluation ainsi que la mise en place et la mise en œuvre des activités PFE liées aux secteurs identifiés.

Cette mission se réalisera au niveau des chantiers (dans les Espaces Productifs et les Crèches Mobiles) pendant les cycles d'intervention du programme ACTP et au niveau des fokontany des groupes de travail pendant les périodes de pause entre les interventions ACTP (dans les EBE et pendant les VAD). Les activités

de mesures d'accompagnement dans le cadre de cette mission ciblent les enfants âgés de 0 à 5 ans, principalement les 0-2ans révolus.

- 2- Mission 2 : Assurer la mise en œuvre des actions de sensibilisation/éducation des thèmes « éducation financière » et « Plan d’Affaire Simplifié » auprès des bénéficiaires du programme FSP. Cette mission s’effectuera au niveau des Espaces Productifs et aux lieux de paiement pendant les cycles d’intervention du programme ACTP et au niveau des EBE pendant les périodes de pause entre les interventions ACTP pour les sites pilotes.
- 3- Mission 3 : Appuyer le FID au suivi des activités de sensibilisation définies dans le programme ACTP, prodiguées auprès des bénéficiaires par les agents partenaires ou prestataires du FID, concernant les thématiques suivantes : MST/SIDA, nutrition, santé publique, planning familial, éducation environnementale, Wash, Eau Assainissement Hygiène.

## **VII. But et objectifs des activités de DPEI, des activités PFE, de l'éducation financière et de la formation en Plan d’Affaire Simplifié**

Le but des activités de DPEI est de contribuer à l’amélioration du développement des enfants âgés de 0 à 5ans des couches vulnérables pour qu’ils puissent atteindre leur plein potentiel.

L’objectif de l’éducation financière et la formation en plan d’affaire simplifié est l’apprentissage des ménages à la budgétisation : « comment utiliser sagement son argent » et à la conception d’un plan d’affaire simplifié de leur petite Activité Génératrice de Revenus.

L’objectif principal des activités de promotion des PFE consiste à renforcer les capacités des acteurs de mise en œuvre du plan d’action C4D/PFE des districts d’intervention du programme ACTP.

Les objectifs spécifiques sont :

- (i) Augmenter l’investissement des parents bénéficiaires dans le DPE à travers la sensibilisation des parents sur les informations essentielles pour le développement holistique des enfants.
- (ii) Améliorer l’accès géographique et l’utilisation des services du DPE dans les localités cibles.
- (iii) Aider les ménages à fixer des buts financiers et éviter le cycle d’endettement
- (iv) Former les Prestataires de services en C4D/PFE pour que ces derniers puissent effectuer les formations en cascades
- (v) Appuyer les prestataires de service dans la mise en place de baseline sur la situation des PFE par rapport aux secteurs Santé, Nutrition, Hygiène, Education et Protection
- (vi) Aider les Prestataires de Services dans le développement des stratégies et de plans d’action C4D/PFE des districts d’intervention du programme ACTP
- (vii) Appuyer les Prestataires de services dans la coordination, le suivi et évaluation, la mise en œuvre des plans d’action C4D/PFE des districts

## **VIII. Les thèmes à développer dans les activités d'éducation parentale et d'éducation de ménage**

Les thèmes traités dans le DPEI seront concentrés beaucoup plus sur « comment les mères doivent faire » :

	<b>Thèmes d'éducation parentale</b>	<b>Lieu de déploiement</b>
<u>Mission 1</u> : activités de DPEI Section Enfant âgé de 0 à 2 ans	Eveil et stimulation psycho-sociale de l'enfant de bas âge, conformément au curriculum et manuel en vigueur  (se référer au curriculum validé des 0-2ans)	EP, CM, EBE
<u>Mission 1</u> : activités de DPEI Section Enfant âgé de 3 à 5ans (se référer au curriculum des 3-5ans validé)	<u>Module 1</u> : - Etapes clés du développement de l'enfant - Importance du développement physique, cognitif, du langage et comment les mères doivent faire pour le concrétiser	EP, EBE
	<u>Module 2</u> : Atelier chants et danse - Coordination de la pensée et des gestes de l'enfant - Harmonisation des actions intellectuelles et physiques de l'enfant	CM, EBE

	- Développement des vocabulaires et langage - La culture malgache au service du DPE	
	<u>Module 3</u> : Atelier travaux pratiques - Développement de la motricité fine chez l'enfant qui l'aidera dans l'écriture, le bricolage ...	CM, EBE
	<u>Module 4</u> : Atelier contes et histoire pour enfants - Développer l'imagination des enfants - Préparer l'enfant à la lecture, développer les vocabulaires, le langage et l'expression chez l'enfant	CM, EBE
	<u>Module 5</u> : Atelier découverte de la nature - Cultiver chez l'enfant l'amour de la nature et de la protection de l'environnement	CM, EBE

En ce qui concerne l'éducation financière et PAS, les sous thèmes à traiter sont :

Sous-thème	Résultats comportementaux attendus
Se fixer des buts financiers	Les ménages possèdent des objectifs d'utilisation de leur argent
Examiner la gestion de son argent	Les ménages savent identifier et classer par catégorie leurs dépenses et identifier leurs sources de revenus
Faire un budget	Les ménages commencent à faire un petit budget
Rester dans les limites de son budget	Les ménages savent les manières de gérer les difficultés pour rester dans les limites de leur budget et comment identifier des façons de réduire les dépenses
Etablir un PAS	Les ménages arrivent à projeter et réaliser des petits projets

En ce qui concerne les activités de Promotion des PFE (Mission 2), les Thématiques à traiter sont les suivants :

SECTEURS	N°	PRATIQUES FAMILIALES ESSENTIELLES (Résultats comportementaux attendus)
<b>Santé</b>	1	Les femmes enceintes font les 4 consultations prénatales.
	2	Les mères et responsables d'enfants de 0 à 23 mois emmènent leur enfants se faire vacciner selon le calendrier vaccinal.
	3	Les femmes enceintes et les enfants dorment sous une MID toutes les nuits et pendant toute l'année.
	4	Les parents amènent les enfants à un poste de santé au premier signe de la maladie.
	5	Les parents donnent aux enfants une solution de réhydratation orale en cas de diarrhée.
<b>Nutrition</b>	6	Les mères d'enfants de 0 à 6 mois pratiquent l'initiation précoce à l'allaitement maternel et allaitent leurs enfants de façon exclusive.
	7	Les femmes enceintes et allaitantes prennent une nourriture appropriée.
	8	Les mères d'enfants de 6 à 23 mois donnent une alimentation variée, équilibrée et suffisante à leurs enfants.
<b>Education</b>	9	Les parents et tuteurs d'enfants de 6 à 11 ans envoient leurs enfants à l'école et les y maintiennent afin qu'ils terminent le cycle primaire.
	10	Les parents et tuteurs d'enfants de 10 à 18 ans qui ont le CEPE envoient leurs enfants au collège et les y maintiennent afin qu'ils terminent le cycle du collège.
<b>Protection de L'Enfant</b>	11	Les parents et tuteurs d'enfants de 10 à 18 ans font en sorte que leurs enfants ne soient pas mariés avant l'âge de 18 ans.
	12	Les parents et tuteurs d'enfants de 0 à 18 ans font en sorte que leurs enfants soient protégés de

## IX. Activités de la prestation

Les principales activités confiées au Consultant Individuel AS, dans le cadre de la mission sont les suivantes :

1. **Mission 1 : Assurer la mise en œuvre des activités de développement de la petite enfance et de PFE auprès des bénéficiaires dans les sites pilotes du programme FSP suivant la méthodologie validée et les directives approuvées par le FID.**

Le programme DPEI/ACTP se compose de 4 activités dont les tâches qui incombent au CI AS sont décrites ci-dessous.

**Les CI AS seront formées par le FID et/ou ses partenaires sur le DPEI et les PFE et utiliseront les manuels octroyés par le FID ainsi que les outils, matériels et supports appropriés et validés par le FID.**

### Activité 1 (site pilote) : crèche mobile (CM)

#### Description de l'activité CM :

Lieu : au chantier

Quand : pendant la période des travaux ACTP

Cible : enfants âgés de 0 à 5 ans révolus, 0-2 ans notamment

Fréquence : tous les jours travaillés

Qui va assurer l'animation : des Mères Leaders Educatrices (MLE), formées au préalable par l'AS

Nombre de CM : 1 par district

Nombre enfants bénéficiaires de CM : 100 (en totalité pour les 5 districts)

Activités de la crèche :

- activités d'éveil et de stimulation : jouets, contes, chants
- compléments nutritionnels : distribution de goûter
- mise à disposition d'eau potable aux enfants
- protection à l'abri des intempéries et d'accident
- lavage des mains et pieds
- traitement d'égalité entre les enfants
- observation de la santé des enfants
- surveillance et prise en charge sanitaire (par les agents de santé des CSB)
- promotion de l'inscription à l'état civil
- renforcement/normalisation des Crèches : chapiteau, natte, bâche, coussins

#### Attributions de l'AS pour l'activité CM :

- Mettre en place les mères leaders (ML) suivant les critères et la méthodologie prédéfinis
- Former les ML sur des thèmes d'animation de CM pour la prise en charge des enfants gardés et des thèmes d'accompagnement (se référer au curriculum des CM)
- Conduire les séances d'animation pour modèle d'apprentissage des ML
- Accompagner et renforcer les ML
- Suivre de près les activités des ML et des CM
- Observer les changements au niveau des enfants
- Si nécessaire, assurer l'acquisition de certains matériels ou supports prédéterminés par le FID
- Superviser la gestion des matériels de DPEI
- Organiser avec l'AGEC l'intervention des agents de santé des CSB
- Organiser et superviser la cuisson et la distribution des gouters aux enfants
- Collecter les données nécessaires au suivi et évaluation des actions
- Consolider les rapports des ML/CPS

### **Normes de la CM :**

**Protection des enfants :** la crèche, montée en installation légère, considèrera la protection des enfants contre la pluie et le soleil et assurera un minimum de confort aux petits de bas âge au moyen de nattes et de coussins.

Une crèche mobile est physiquement constituée de :

- chapiteau de 6mx6m
- bâche de 20mx5m : protection contre la pluie
- natte de 6mx6m
- 15 coussins de 0.70mx0.40m

**Animation/Education :** cette responsabilité sera confiée à des ML Educatrices, **fixes, à raison de 15 enfants au maximum par ML.** (se référer aux TdR des MLE).

**Appui nutritif :** des goûters chauds, cuisinés sur place, seront fournis par le programme à titre d'exemple et d'incitation aux parents, 1 fois par quinzaine, soit 4 fois par intervention ACTP, soit au total 16 fois. Les parents seront incités et organisés par l'AS pour pourvoir des goûters aux enfants pendant les autres jours. Les parents apporteront de l'eau potable (déjà bouillie) pour les enfants dans des petites gourdes non en plastique, fournies par le programme. L'AS rendra également disponible une liste de menus équilibré et/ou renforcés à partir de produits locaux

### **Critères et méthodologie de mise en place des Mères Leaders (pour le site site pilote) :**

#### Méthodologie :

- La sélection des ML suivra quelques critères fondamentaux.
- Elles seront élues par l'Assemblée Générale des bénéficiaires du groupe de travail, assistée par les CPS.
- Nombre de ML préconisé : 1 ML pour 25 ménages bénéficiaires ayant des enfants âgés de 0 à 5 ans.
- Les ML Educatrices de crèche (MLE) seront choisies parmi les ML élues du groupe de travail, avec consentement des mères ayant des enfants gardés..

#### Critères de sélection :

- Bénéficiaire du programme ACTP
- Mère d'enfant âgé de 0 à 5ans
- Femme ayant un niveau d'instruction minimum de T5.
- Femme responsable, leader reconnue par la communauté, mère aimante vis-à-vis des enfants.
- Femme acceptée (moralement) par la communauté.
- Prioriser si possible les femmes qui assurent déjà le rôle de garde-enfants dans les chantiers et qui répondent aux critères ci-dessus.

#### Rôles des ML :

- Animation dans les crèches (pour celles choisies pour cette activité)
- Education/animation/sensibilisation dans les espaces productifs, les espaces de bien-être et pendant les paiements sous la supervision et coaching de l'AS (ces activités sont initialement conduites par l'AS)
- Conduite des VAD
- Observation des changements ou difficultés des ménages pour le changement de comportement attendu
- Collecte des informations indicatrices en matière de MACC

### **Les Comités de Protection Sociale :**

#### Membres :

Le CPS est une structure locale constituée de membres non bénéficiaires directs du programme.

Le CPS est composé de 4 à 8 membres constitués par des chefs de fokontany, des agents communautaires de nutrition, ceux de la santé et/ou de personnes membres de la communauté et connaissant bien leurs concitoyens. Les membres du Comité de Protection Sociale sont élus par la communauté en Assemblée Générale.

#### Rôles du CPS :

Il a été créé pour appuyer le programme dans le ciblage des bénéficiaires et le suivi de la mise en œuvre des activités ACTP.

Leurs rôles dans le cadre de cette mission concernant ces MACC sont :

- Coordonner les activités des ML
- Assurer le suivi de proximité des ML (en particulier les membres du CPS : ACN, ACS, enseignants)
- Assurer la gestion et stockage des matériels de DPEI et PFE
- Observer les changements au niveau des parents et des enfants
- Appuyer les ML dans leurs activités et la collecte des informations pour les rapports
- Organiser et participer à la mise en place des dispositifs matériels (CM, EBE)



## Activité 2 (site pilote) : éducation parentale dans les Espaces Productifs (EP)

### Description de l'activité EP :

Lieu : au chantier

Quand : pendant la période des travaux ACTP

Cible : ménages travailleurs ayant des enfants âgés de 0 à 5ans

Fréquence : 2 fois pendant la période des travaux de 40j ouvrables i.e pendant 2 espaces productifs

Qui va assurer l'animation ? : Les accompagnateurs spécialisés de Sensibilisation (AS) et les ML

Nombre ménage ciblé pour l'EP : 20000 (en totalité pour les 5 districts)

Activités : séances de sensibilisation et d'animation des thèmes liés au DPEI

### Attributions de l'AS pour l'activité EP :

- Former les ML sur des thèmes d'éducation parentale en DPEI (se référer au curriculum de l'EP)
- Conduire les séances d'animation pour modèle d'apprentissage des ML
- Accompagner et renforcer les ML
- Suivre de près les activités des ML relatives aux MACC dans les EP (outils de suivi)
- Relever les changements témoignés par les parents sur leurs comportements et ceux de leurs enfants
- Superviser la gestion des matériels de DPEI
- Collecter les données nécessaires au suivi et évaluation des actions
- Consolider les rapports des ML/CPS

## Activité 3 (site pilote) : ludothèque parentale dans les Espaces de Bien-Etre (EBE)

### Description de l'activité EBE :

Lieu : fokontany des groupes de travail ACTP. 1 EBE par ML

Quand : pendant la période de pause de 1 à 3 mois entre les cycles de travaux ACTP

Cible : ménages bénéficiaires des enfants âgés de 0 à 5ans

Fréquence : 2 fois par mois

Nombre ménage ciblé : 500 (pour les 5 districts)

Nombre enfants ciblés : 1000 (pour les 5 districts)

Qui va assurer l'animation : les ML assistées de près par les accompagnateurs spécialisés de Sensibilisation

Activités :

- Pour les mères : séances de sensibilisation et d'animation, échanges et discussion, promotion de l'inscription à l'état civil
- Aménagement de jardins potagers
- Pour les enfants (espaces pour enfants) :
  - activités d'éveil et de stimulation : jouets, contes, chants
  - compléments nutritionnels : distribution de goûter
  - traitement d'égalité entre les enfants
  - observation de la santé des enfants
  - surveillance et prise en charge sanitaire (par les agents de santé des CSB)

### Attributions de l'AS pour l'activité EBE :

- Former les ML sur la gestion et l'animation d'une ludothèque Parentale (curriculum)
- Mettre en place les EBE (physiquement) : chaque ML conduira son EBE
- Appuyer et encadrer techniquement l'aménagement des jardins potagers
- Préparer et organiser les EBE avec les ML
- Conduire les séances d'animation pour modèle d'apprentissage des ML
- Accompagner et renforcer les ML
- Suivre de près les activités des ML et des EBE (outils de suivi)
- Observer les changements au niveau des enfants
- Observer l'apprentissage des parents
- Relever les changements témoignés par les parents sur leurs comportements et ceux de leurs enfants

- Superviser la gestion des matériels de DPEI
- Organiser l'intervention des agents de santé des CSB
- Organiser et superviser la distribution des gouters aux enfants
- Collecter les données nécessaires au suivi et évaluation des actions (outils de suivi-évaluation)
- Consolider les rapports des ML/CPS

Chaque ML d'un groupe de travail (GT) aura son propre **EBE**. Les ménages bénéficiaires cibles (25 par ML) de cette activité seront regroupés dans un fokontany de leur choix où l'EBE se produira. Un EBE pourra ainsi regrouper les ménages d'un même fokontany ou de fokontany proches.

Les **EBE** sont matérialisés par des espaces dotés d'un minimum d'équipement pour la protection et le confort des enfants et de leur mère :

- Espace de 5m x 5m minimum
- Abrisé : toiture en chaume
- Délimité par une clôture en bois
- Protégé par une bâche amovible en contour
- Doté de grandes nattes
- Doté d'un dispositif de lavage des mains

Les matériaux et matériels sont acquis par le programme. Leur montage sera assuré par l'AS, les ML et les CPS, sous la supervision de l'AS.

#### Activité 4 (site pilote) : visite à domicile (VAD)

#### Description de l'activité VAD :

Lieu : domicile des ménages bénéficiaires ayant des enfants âgés de 0 à 5 ans

Quand : pendant la durée du programme ACTP et pendant les jours non travaillés ACTP

Cible : au début, chaque ménage bénéficiaire ayant des enfants âgés de 0 à 5ans

Ensuite, cibler les ménages ayant des enfants âgés de 0 à 3 ans présentant des difficultés particulières pour l'adoption de comportement positif vis-à-vis de leurs enfants

Fréquence : 1 fois par ménage par mois

Qui va assurer les VAD ? : Les ML sous la supervision rapprochée de l'AS

Activités : observation, écoute, conseil, échange, discussion

Fiches VAD fournies par le programme

#### Attributions de l'AS pour l'activité VAD :

- Former les ML sur la conduite de VAD
- Conduire des VAD pour modèles d'apprentissage des ML
- Accompagner et renforcer les ML
- Suivre de près les activités des ML
- Effectuer des « contre VAD » ou recoupements des VAD auprès des ménages ayant bénéficié des visites des ML (le quota est de 7% du nombre total des ménages visités par groupe de travail)
- Observer les changements au niveau des enfants et les parents
- Relever les changements témoignés par les parents sur leurs comportements et ceux de leurs enfants
- La duplication des fiches Contre VAD est à la charge de l'AS
- Superviser la gestion des matériels de DPEI
- Collecter les données nécessaires au suivi et évaluation des actions (outils)
- Consolider les rapports des ML/CPS

## Activité 5 (sites pilotes) : Activités PFE

### Description de l'activité PFE :

Lieux : Espace Productif (EP), Lieux de paiement (LP), Espace de Bien-Etre (EBE)

Quand : pendant la durée du FSP

Fréquence :

- Dans EP : 2 fois par mois
- Dans EBE : 2 fois par mois (site pilote)
- Dans LP : 2 fois par cycle de travaux

Qui va assurer les animations ? : Les ML sous la supervision rapprochée de l'AS, l'AS

Activités : sensibilisations, échanges

Thèmes à traiter :

- Volet Santé, Hygiène, et Nutrition
- Volet Education
- Volet Protection

### Attributions de l'AS pour l'activité PFE :

- Mettre en place le baseline par rapport aux PFE : enquête auprès des ménages bénéficiaires, analyse des résultats en vue de faire ressortir les PFE prioritaires
- Mener des ateliers de développement de stratégie et de Plans d'action C4D//PFE avec les représentants des acteurs de mise en œuvre
- Former les ML sur les thèmes de PFE (se référer au curriculum), en CIP et Dialogue Communautaire
- Organisation des activités médias dont les spots radios, les émissions radios et les annonces radios
- Coordination /suivi et Evaluation des activités PFE/C4D liées aux secteurs Education, Protection, Santé et Nutrition
- Conduire les séances de sensibilisation pour modèle d'apprentissage des ML
- Accompagner et renforcer les ML, suivre de près les activités des ML
- Consolider les rapports des ML/CPS
- Relever les changements témoignés par les parents sur leurs comportements
- Superviser la gestion des matériels de PFE
- Collecter les données nécessaires au suivi et évaluation des actions (outils)

### **2. Mission 2 : Assurer la mise en œuvre des actions de sensibilisation et apprentissage des thèmes « Education Financière » et « Plan d'Affaire Simplifié » auprès des bénéficiaires du programme FSP.**

## Activité (tous sites ACTP) : Education Financière (EF) et Plan d'Affaire Simplifié (PAS)

### Description de l'activité EF et PAS :

Lieux : Espace Productif (EP), Lieux de paiement (LP), Espace de Bien-Etre (EBE)

Quand : pendant la durée du programme ACTP

Fréquence :

- Dans EP : 2 fois par cycle de travaux ACTP
- Dans EBE : 1 fois par mois (site pilote seul)
- Dans LP : 2 fois par cycle de travaux ACTP

Qui va assurer les animations ? : l'AS, les ML sous la supervision rapprochée de l'AS.

Activités : sensibilisation/éducation, échanges

Points à traiter : Se fixer des buts financiers, examiner la gestion de son argent, faire un budget, rester dans les limites de son budget, établir un PAS

### Attributions de l'AS pour l'activité EF & PAS :

Dans les sites pilote :

- Former les ML sur ces thèmes
- Conduire les séances de sensibilisation pour modèle d'apprentissage des ML

- Accompagner et renforcer les ML
- Suivre de près les activités des ML
- Relever les changements de comportements des ménages
- Collecter les données nécessaires au suivi et évaluation (outils)
- Consolider les rapports des ML/CPS

**Dans les sites non pilotes :**

- Assurer directement auprès des ménages bénéficiaires les animations/apprentissages pendant les EP et les paiements
- Relever les changements de comportements des ménages
- Collecter les données nécessaires au suivi et évaluation (outils)
- Reporting

**3. Mission 3 : Appuyer le FID au suivi des activités de sensibilisation du FSP.**

- Participer à la vérification de la réalisation des activités de sensibilisation effectuées par les prestataires et partenaires du FID
- Relever les anomalies ou problèmes constatés ou survenus dans la mise en œuvre de ces activités
- Participer à la collecte et consolidation des informations, données ou indicateurs nécessaires et demandés par le FID
- Reporting

**4. Formation des ML et CPS (dans les sites pilotes):**

L'AS formera les ML et CPS des GT à sa charge. Une session de formation durera 2 jours. Les formations seront dispensées au niveau des communes.

L'AS assurera l'organisation et la réalisation des formations, à savoir : préparation de la formation (établissement de curricula et plan de session), préparation logistique, achat des fournitures, duplication de manuels, convocation des CPS et ML, conduite de la formation.

Les ML et CPS recevront des indemnités de formation et de déplacement, suivant directives du FID.

Le coût afférent à la logistique de formation telle que pause-café, déjeuner, eau minérale et fournitures de formation sera supporté par le Projet.

Les ML et les membres des CPS recevront une première séance de formation de 2 jours, une fois les ML mises en place et avant le démarrage des premières activités DPEI, PFE, EF et PAS, c'est-à-dire approximativement au mois d'août 2018. Une autre session de formation de 2 jours sera dispensée après 6 mois de prestation des ML, soit aux alentours du mois de février 2019.

**5. Supervision ou suivi des ML (sites pilotes) :**

Pendant les interventions ACTP,

- L'AS doit assurer :
  - le suivi des ML durant les EP contenant de l'animation pour le DPEI
  - le suivi des ML éducatrices de CM, au moins UNE fois toutes les 2 semaines jusqu'à la fin des travaux ACTP qui durent 8 semaines
  - le suivi des ML aux lieux de paiement pendant le premier et troisième paiement des bénéficiaires
- Les membres du CPS devraient également suivre les activités des ML, sous contrôle de l'AS.

Pendant la période de pause des interventions ACTP,

- L'AS devrait assurer une supervision rapprochée des ML. Pour ce faire, il suivra les activités de chaque ML à sa charge à une fréquence de 2 fois par mois. Chaque ML sera observé en pleine action, une fois par mois pendant son intervention en VAD et une fois par mois pendant son intervention en EBE. L'AS aura à superviser au maximum 2 EBE en un jour.
- Les membres du CPS devraient également suivre les activités des ML, sous contrôle de l'AS.

Pendant les suivis, l'AS apportera des appuis-conseils et des recommandations pour améliorer la prestation de chaque ML.

## **6. Actions de Communication :**

L'AS assurera la réalisation des actions de communication édictées par le FID dans le cadre de la mise en œuvre des activités de DPEI et PFE dans les sites pilotes, dont les supports seront fournis par le FID.

L'AS utilisera principalement les mass media, le ciné mobile et la CIP (communication inter personnelle) comme outils de communication en fonction des messages et des cibles, pour toutes les activités de sensibilisation et de mobilisation.

## **7. Coordination locale avec les différents secteurs concernés par le DPE :**

L'AS assurera l'identification des intervenants en « Développement de la Petite Enfance » des différents secteurs (santé, nutrition, stimulation précoce) au niveau local et de leurs activités. L'AS entrera en contact avec ces acteurs pour déterminer de concert, sous les directives du FID, la mise en synergie ou la complémentarité des actions de DPEI du FID. L'AS soumettra des propositions de synergie ou de complémentarité des actions par rapport aux réalités et les mettra en œuvre après validation du FID.

## **X. Déroulement des activités** (en Annexe 1)

## **XI. Etapes de mise en œuvre des activités DPEI, PFE, EF et PAS** (en Annexe 2)

## **XII. Conditions de travail**

- Le FID mettra à la disposition des consultants individuels accompagnateurs spécialisés les supports et matériels de formation nécessaires pour chaque thème. Charge aux consultants les frais relatifs aux séjours de mission par thème (déplacement, hébergement, crédit téléphonique, connexion internet,...)
- Les consultants distribueront ces supports aux Mères Leaders présentes aux formations et rendront les restes au FID à la fin de la mission. Ces distributions feront l'objet de décharge signé par les Mères Leaders.
- Après les formations, le travail effectué sera évalué suivant un check list des obligations des Consultants sur la base des Termes de référence. En cas de non satisfaction, le paiement sera suspendu. Si les défaillances ne sont pas remédiées, le contrat sera résilié.

## **XIII. Cadre des responsabilités :**

### **Le FID :**

- Etablir la répartition des groupes de Mères Leaders à former et à encadrer par Accompagnateurs spécialisés
- Fournir en temps nécessaire les outils nécessaires aux formations
- Payer les rémunérations des consultants individuels accompagnateurs spécialisés suivant les dispositions contractuelles en vigueur
- Sensibiliser les communautés sur la signification et la nécessité des activités d'accompagnement
- Mettre à disposition de l'AS les « fonds confiés »

### **Les Consultants individuels accompagnateurs spécialisés :**

- Participer aux séances de formation organisées par le FID/ses partenaires, nécessaires à la mise en œuvre des activités. **Les frais de déplacement, hébergement et restauration non prise en charge par le Projet, sont à la charge du Consultant Individuel AS.**
- Communiquer aux communautés locales les calendriers de formation suffisamment en avance (par le biais d'une émission-radio et des affiches)
- Mobiliser les participants aux formations / ateliers locaux
- Respecter les calendriers de formation des Mères Leaders et CPS convenus et communiqués aux communautés.
- Suivre les manuels mis à disposition et respecter le plan de session de formation des Mères Leaders.
- Procéder aux formations des Mères Leaders et membres des CPS
- Procéder aux accompagnements des espaces de bien être
- Respecter toutes les clauses des Termes de Référence établis
- Respecter les calendriers de livraison des livrables
- Faire des comptes rendus partiels à la fin de chaque semaine de l'avancement des activités

- Prendre des photos des activités, en particulier des cas évidents de changement de comportement
- Ouvrir un compte bancaire spécifique au contrat : l'AS doit avoir un compte dans une banque agréée pour recevoir les fonds destinés à la mise en œuvre des activités,

#### XIV. Expérience et qualifications minimales requises

L'AS doit posséder de l'expérience prouvée :

- dans les actions de changement de comportement auprès des ménages axées vers le développement humain, plus particulièrement le développement des enfants incluant la petite enfance.
- en matière de communication pour le changement de comportement concernant les thèmes développés dans le cadre de la mission ; ainsi que d'accompagnement de ménages ruraux bénéficiaires de programme de protection sociale ou de programme de développement.

##### Qualifications minimales

Bacc + 3 en Sciences Sociales (option « éducateur spécialisé » recommandée)

Forte expérience en formation/facilitation/animation des adultes en monde rural et en mobilisation sociale

Expérience avérée en communication pour le changement de comportement

Expérience des thématiques liées au développement de la petite enfance

Expérience en éducation financière des ménages

Expériences en milieu rural malgache

Sens de créativité

Parfaite maîtrise de la langue malgache et du dialecte local

Posséder une bonne capacité rédactionnelle

Avoir une grande capacité de communication et la capacité de travailler en équipe

N'ayant aucun engagement, disponibilité continue du début jusqu'à la fin de la mission

En parfaite santé, apte à faire des déplacements à pied et dans des zones reculées

Bonnes connaissances en **informatique (tableur et internet)**

#### XV. Indicateurs approximatifs

Nb district	Nb GT pilote	Nb CM pilote	Nb enfants des CM pilotes	Nb ménages cibles des sites pilotes	Nb enfants des EBE des sites pilotes
05	05	05	100	500	1000

District	Nb GT	Nb site ou GT pilote	Nb ménages cibles pilotes	Nb enfants pilotes	Nb ML
Vatomandry	39	1	130	260	6
Isandra	47	1	100	200	5
Manakara	53	1	89	178	6
Antanifotsy	66	1	88	176	4
Ankazoabo	28	1	93	186	4
<b>TOTAL</b>	<b>233</b>	<b>5</b>	<b>500</b>	<b>1000</b>	<b>25</b>

District	Nb total ménages ACTP ayant enfants de 0 à 5 ans révolus	Nb total enfants âgés de 0 à 5 ans révolus (*)	Nb ménages à enquêter pour baseline PFE
Vatomandry	3 000	4 500	150
Isandra	4 500	7 000	225
Manakara	6 500	9 500	325
Antanifotsy	4 000	5 500	200
Ankazoabo	2 000	3 500	100
<b>TOTAL</b>	<b>20 000</b>	<b>30 000</b>	<b>1 000</b>

(\*) : Les femmes enceintes doivent également être comptabilisées comme cibles à atteindre

#### Les Matrices de résultats des activités C4D/PFE :

Résultats	Indicateurs	Objectifs fin Septembre 2019	Moyens de vérification
-----------	-------------	------------------------------	------------------------

Les prestataires de services du programme ACTP sont formés en C4D/PFE	Nombre des personnes issues des Prestataires de services formés	(à déterminer par FID)	Fiche de présence Rapport de formation
Les Plans d'action C4D/PFE des districts du programme ACTP sont mis en place	Nombre de Plans d'actions C4D/PFE mis en place et opérationnels	5 Plans d'actions C4D/PFE des districts d'intervention du programme ACTP	Document de Plans d'action C4D/PFE
Le baseline par district d'intervention C4D/PFE liés aux secteurs Santé, Nutrition, Hygiène, Education et Protection sont mis en place	Nombre des documents relatant les baseline en matière de Santé, de Nutrition, d'Hygiène, d'Education et de Protection des districts	5 Rapports de baseline sur les PFE liés aux secteurs Santé, Nutrition, Hygiène, Education et Protection mis en place	Rapport des Résultats de Focus groupe
Les différentes acteurs sur terrain mettent en oeuvre des activités de promotion des PFE/C4D	Nombre des acteurs de mise en oeuvre formés en C4D/PFE	(à déterminer par FID)	Fiche de présence Rapport de formation
	Nombre des plans d'action C4D/PFE mis en oeuvre dans les districts	5 plans d'action C4D/PFE liés aux secteurs Santé, Nutrition, Hygiène, Education et Protection opérationnels	Rapport relatant les résultats de la mise en oeuvre des activités inscrites dans les plans d'action

#### **XVI. Durée des prestations :**

La prestation de l'AS s'étalera de juillet 2018 à septembre 2019 :

- pendant 15 mois pour les activités de DPEI/PFE dans les sites pilotes,
- pendant 10 mois pour les activités dans les autres sites

#### **XVII. Fonds confiés à l'AS**

Les coûts suivants pourront être confiés à l'AS dont leur utilisation suivra les directives stipulées dans le contrat :

- Budget pour l'acquisition des goûters et des petites gourdes suivant modèle préconisé par le FID
- Indemnités des ML, CPS et des agents de santé pour les interventions dans les EBE
- Budget pour la réalisation des formations des ML et CPS
- Budget pour l'acquisition des matériels et équipements des installations des CM
- Budget pour l'acquisition des matériels et équipements des installations des EBE

#### **XVIII. Paiement des indemnités des ML et CPS**

L'AS assurera le paiement des indemnités des ML et CPS suivant les directives que le FID communiquera à l'AS.

Les ML et CPS recevront des indemnités :

- de formation et de déplacement pendant les sessions de formation
- à titre de motivation pour leurs prestations

#### **XIX. Livrables**

L'AS s'engage à livrer au FID, en deux exemplaires en version physique et une version électronique :

**a. des rapports de formation des ML et CPS.** Le rapport doit être livré au FID par l'AS, **au plus tard 5j calendaires après chaque session de formation,**

**b. des rapports d'accompagnement N°1, ..., N°n** (à préciser : couvrant la période de ..... au .....) seront établis **chaque fois après 1 mois (30 jours)** d'activités d'accompagnement. Ce rapport doit être livré au FID, chaque fois, au plus tard **3 jours calendaires après** le délai d'un mois et contenant : la récapitulation, les éléments et pièces justificatives de l'utilisation des fonds confiés à l'AS, les informations sur les intervenants en DPE ainsi que les propositions de synergie ou de complémentarité, les indicateurs nécessaires, des photos sur les différentes étapes-clés de la prestation, le déroulement des différentes séances d'animation, les évaluations des ML et les recommandations

émises, les faits saillants, les recommandations exécutées, les coaching effectués, les synthèses des rapports des ML, les librables des ML, les rapports de suivi des CPS, les problèmes et solutions adoptées. Cette liste n'est pas exhaustive.

## XX. ACRONYMES

ACTP	Argent Contre Travail Productif	FID	Fonds d'Intervention pour le Développement
AS	Accompagnateur Spécialisé de Sensibilisation	GT	Groupe de Travail
CM	Crèche Mobile	LP	Lieu de Paiement
CPS	Comité de Protection Sociale	ML	Mère Leader
DPE	Développement de la Petite Enfance	MLE	Mère Leader Educatrice
DPEI	Développement de la Petite Enfance Intensifié	PFE	Pratiques Familiales Essentielles
EBE	Espace de Bien-Etre	VAD	Visite à Domicile
EF	Education Financière	PAS	Plan d'Affaire Simplifié
EP	Espace Productif		



**1. DPEI dans les EP et CM des sites pilotes:**

- La première animation sur DPEI dans les EP sera conduite par l'AS. Dans la mesure du possible, il s'agira du premier EP des interventions ACTP.
- La deuxième animation sur DPEI dans les EP sera conduite par les ML du Groupe de Travail (GT) pendant le 5<sup>ème</sup> EP des interventions ACTP.
- Les calendriers des EP seront discutés et convenus avec les Directions Inter-Régionales du FID.
- L'AS supervise la prestation des ML qui se relaient pendant les EP.
- Pendant la première semaine des travaux, l'AS visite et revisite (si nécessaire) tous les GT à sa charge pour conduire les activités dans les CM et fait répéter les ML dédiées « éducatrices de CM » (ou MLE). éducatrices jusqu'à leur maîtrise des animations. A partir de la deuxième semaine, les ML éducatrices animeront les activités des CM.
- L'AS supervise la prestation de la ML éducatrice. Elle est choisie parmi les ML de son GT. Aucune rotation n'est possible pour cette responsabilité. Le suivi se fera au moins une fois toutes les 2 semaines jusqu'à la fin des travaux ACTP.
- Les membres des CPS assurera également les suivis des ML, sous contrôle de l'AS.

**2. PFE, EF et PAS dans les EP, pendant les paiements et dans les EBE des sites pilotes :**

- Les ML éducatrices de CM ne seront pas assignées à cette activité.
- La première animation sur ces thématiques (PFE, EF et PAS) dans les EP sera conduite par l'AS. Dans la mesure du possible, il s'agira du deuxième EP des interventions ACTP.
- La deuxième animation dans les EP sera conduite par les ML du Groupe de Travail (GT) pendant le 6<sup>ème</sup> ou 7<sup>ème</sup> EP des interventions ACTP.
- Au total, 4 EP sur les 8 EP des interventions ACTP contiendront des thèmes de développement humain liés aux enfants, soit du DPEI soit des PFE.
- Les animations des thèmes Education financière et PFE aux lieux de paiement se feront pendant le 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> paiement des bénéficiaires et seront conduites par les ML.
- L'AS supervise la prestation des ML, DEUX fois par intervention ACTP : une fois pendant l'EP et une fois pendant le paiement.
- Les PFE seront également incluses parmi les thèmes DPEI développés pendant les EBE. Il en est de même pour l'éducation financière. Les ML assureront l'animation et elles seront suivies par les AS et les membres du CPS avec les activités des EBE.

Particulièrement, par rapport aux activités de Promotion des PFE, des stratégies et des plans d'action C4D/PFE des districts seront réalisés incluant les mécanisme de la mise en œuvre des activités PFE/C4D. Ces plans d'action C4D/PFE relatent le déroulement des activités de promotion des PFE.

**3. DPEI dans les EBE et pendant les VAD des sites pilotes :**

Les EBE et les VAD seront réalisés pendant les temps de pause des activités ACTP, c'est-à-dire entre 2 interventions ACTP. Cette période dure de 1 à 3 mois. A une ML est associée un EBE pour les 25 ménages à sa charge. Un AS prendra en charge 4 à 6 GT regroupant au total environ 15 ML et supervisera au maximum 2 EBE en un jour.

Pour un Groupe de Travail, le déroulement est comme suit.

Pendant le 1<sup>er</sup> mois de mise en œuvre de ces activités, :

- Première semaine : chaque EBE sera conduit par l'AS, servant de modèle d'apprentissage pour la ML.
- Deuxième semaine : les EBE seront conduites par les ML, assistés par les AS.
- Troisième semaine : des VAD seront conduites par l'AS, comme modèle d'apprentissage pour la ML
- Quatrième semaine : les VAD seront conduites par les ML, assistées par les AS.

A partir du 2<sup>ème</sup> mois de mise en œuvre de ces activités, :

- Les EBE et VAD seront conduits par les ML, supervisés par les AS à intervalles réguliers.
- Les AS doit observer au moins 2 fois par mois une ML : l'une pendant l'EBE et l'autre pendant une VAD.

**4. EF et PAS dans les EP et pendant les paiements des autres sites :**

- Les animations sur ces thématiques (EF et PAS) dans les EP seront conduites par l'AS en deux fois par intervention ACTP, dont le calendrier est à organiser avec le FID/DIR et l'AGEC.

- Les animations des thèmes EF et PAS aux lieux de paiement se feront pendant 2 paiements des bénéficiaires par intervention et seront conduites par les AS.

## Schéma récapitulatif des interventions de l'AS :

Pour les sites pilotes	Pendant une intervention ou cycle ACTP								Pendant la pause inter cycle ACTP											
	MOIS 1				MOIS 2				MOIS 3 = MOIS 1 DE PAUSE				MOIS 2 DE PAUSE				MOIS 3 DE PAUSE			
Activités DPEI dans CM et EP :	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4	S1	S2	S3	S4
Première Animation dans EP	AA (1j)																			
Deuxième animation dans EP					MLE															
Supervision AA dans EP					AA (1j)															
Première Animation dans CM	AA (1j)																			
Suite Animation CM	MLE	MLE	MLE	MLE	MLE	MLE	MLE	MLE												
Supervision/suivi des CM par AA				AA (1j)				AA (1j)												
<b>Activités EF et PFE dans EP et LP :</b>																				
Première Animation dans EP		AA (1j)																		
Deuxième animation dans EP						ML														
Supervision AA dans EP						AA (1j)														
Animation lors 1er et 3ème paiement			ML							ML										
Supervision AA au LP			AA (1j)																	
<b>Activités dans EBE et VAD : pour 2 ML (un AA supervisera au maximum 2 ML en un jour)</b>																				
Première animation dans EBE									AA (1j)											
Suite animation EBE										ML			ML		ML			ML		ML
Supervision/suivi des EBE par AA										AA (1j)					AA (1j)			AA (1j)		
Première VAD											AA (1j)									
Suite VAD												ML		ML		ML		ML		ML
Supervision/suivi des VAD par AA												AA (1j)		AA (1j)						AA (1j)

Pour les autres sites	Pendant une intervention ou cycle ACTP (pour un GT)											
	MOIS 1				MOIS 2				MOIS 3			
<b>Activités EF et PFE dans EP et LP :</b>												
Première Animation dans EP			AA (1j)									
Deuxième animation dans EP							AA (1j)					
Animation lors 1er et 3ème paiement							AA (1j)				AA (1j)	

## Prévision des cycles ACTP :

District	Activités	mai-18	juin-18	juil-18	août-18	sept-18	oct-18	nov-18	déc-18	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19
Tous	Formation AS et préparation																	
Vatomandry	Intervention ACTP		4ème	4ème				5ème	5ème			6ème	6ème					
Isandra	Intervention ACTP			4ème	4ème			5ème	5ème			6ème	6ème					
Manakara	Intervention ACTP	3ème		4ème	4ème			5ème	5ème			6ème	6ème					
Antanifotsy	Intervention ACTP	4ème	4ème					5ème	5ème			6ème	6ème					
Ankazoabo	Intervention ACTP	4ème	4ème					5ème	5ème			6ème	6ème					

**ANNEXE 2 – LES ETAPES DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DPEI/PFE/EF/PAS**

Activités	Durée approximative (j)	OBSERVATIONS
<b>ETAPE : PREPARATION</b>		
Prise en main de l'AS	2	
Formation de l'AS en DPEI-Stimulation, éveil	4	
Formation de l'AS en EF et PAS	2	
Formation de l'AS en PFE : conduite d'atelier de développement de stratégie	4	
Formation de l'AS en PFE : collecte de données	3	
Formation de l'AS en PFE : CIP et dialogue communautaire	4	
<b>ETAPE : MISE EN ŒUVRE DANS LES SITES PILOTES</b>		
Mise en place des ML	0.5	Par GT
Identification des intervenants (différents secteurs) en DPE au niveau local et de leurs activités. Coordination / mise en synergie des actions de DPEI du FID par rapport aux réalités	0.5	Par fokontany concerné Suivant directives du FID
Formation des ML et CPS en DPEI-Stimulation, éveil	4	2 jours et 2 fois
Formation des ML et CPS en PFE : CIP et dialogue communautaire	4	
Mise en œuvre des activités DPEI,PFE, EF et PAS dans CM, EP et LP y compris suivi ML	20	Par intervention ACTP
Mise en œuvre des activités DPEI,PFE, EF et PAS dans EBE et VAD y compris suivi ML (durant la pause inter cycle ACTP)	12 6	Par AS pendant le premier mois Par AS par mois pour les autres mois
Mise en œuvre PFE : - Enquêtes - Analyse des résultats - Atelier de développement de stratégie et de plan d'action	5 7 1	Nb ménages cibles : 20000 <b>5%</b> des ménages bénéficiaires ayant des enfants âgés de 0 à 5 ans seront enquêtés. Rythme de l'enquête : 25 ménages par jour
Reporting (toutes prestations, tous sites)	2	Par rapport
<b>ETAPE : MISE EN ŒUVRE DANS LES SITES NON PILOTES</b>		
Mise en œuvre des activités EF et PAS dans EP et LP	2 à 4 fois	Par GT et par intervention ACTP

**ANNEXE 3 – RESUME DES ATTRIBUTIONS DE L'AS**

L'AS aura les attributions suivantes (dans site pilote ou non pilote, selon le cas) :

- Mettre en place les mères leaders (ML) suivant les critères et la méthodologie prédéfinis
- Former les ML sur des différents thèmes d'éducation parentale et d'éducation des ménages dans les CM et les Ludothèques Parentales, sur des techniques d'animation et d'accompagnement ainsi que sur la conduite des diverses activités de mesures d'accompagnement (CM, EP, EBE, VAD)
- Préparer, organiser et superviser les activités MACC
- Conduire les séances d'animation pour modèle d'apprentissage des ML

- Accompagner et renforcer les ML par des appuis-conseils pour l'amélioration de la mise en œuvre des activités
- Mettre en place les EBE (physiquement) : chaque ML conduira sa propre EBE.
- Renforcer les capacités des MLE dans l'organisation et la supervision de la distribution des goûters appuyée par des mères assistantes.
- Faire les enquêtes auprès des ménages bénéficiaires dans le cadre des PFE
- Contribuer dans l'analyse des résultats en vue de faire ressortir les PFE prioritaires
- Mener les ateliers de développement de stratégie et de Plans d'action C4D//PFE avec les représentants des acteurs de mise en œuvre
- Organiser les activités médias dont les spots radios, les émissions radios et les annonces radios
- Assurer la coordination /suivi et Evaluation des activités PFE/C4D liées aux secteurs Education, Protection, Santé et Nutrition
- Suivre les prestations et activités des ML dans les CM, EP, EBE et VAD
- Effectuer des « contre VAD » ou recoupements des VAD auprès des ménages ayant bénéficié des visites des ML (le quota est de 7% du nombre total des ménages visités par groupe de travail). Consolider ces rapports.
- Observer l'apprentissage des parents et les changements au niveau des enfants
- Relever les changements témoignés par les parents sur leurs comportements et ceux de leurs enfants
- Assurer l'acquisition de certains matériels prédéterminés par le FID
- Superviser la gestion des matériels de DPEI et de PFE
- Organiser avec l'AGEC l'intervention des agents de santé des CSB
- Collecter et consolider les données nécessaires au suivi et évaluation des activités
- Collecter, vérifier et consolider les rapports des ML/CPS